

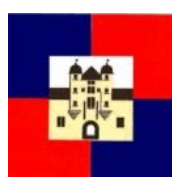


DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**COMMUNE D'EXCIDEUIL**

**Document d'Information  
Communal sur les  
RISQUES MAJEURS**

(consultable en mairie et  
sur [www.excideuil.fr](http://www.excideuil.fr))



**Excideuil**

# SOMMAIRE

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ? page 3
- Le Plan Communal de Sauvegarde page 5
- L'alerte page 5
- Les consignes générales de sécurité page 6
- Les risques météorologiques page 7
- Le risque tempête, orage page 8
- Le risque grand froid page 9
- Le risque canicule page 10
- Le risque inondation page 11
- Le risque mouvement de terrain page 15
- Le risque industriel page 17
- Le risque nucléaire page 19
- Le risque de transport de matières dangereuses page 20
- Le risque incendie page 22
- Pour en savoir plus page 26
- Notes page 27

## **RISQUES MAJEURS**

« Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » selon le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement. Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** participe au devoir de la Commune d'informer les citoyens sur les risques auxquels ils sont soumis.

Il a pour objectif de présenter :

- Les différents risques naturels et technologiques majeurs auxquels la Commune est exposée ;
- Les actions de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que les moyens d'alerte de la population en cas de réalisation d'un risque ;
- Et les consignes de sécurité à respecter.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** résulte de la présence simultanée d'un événement naturel ou anthropique (lié à l'activité humaine), dit **aléa**, et d'**enjeux** humains ou matériels. Il est caractérisé par sa gravité et par une faible fréquence d'occurrence. Pour mesurer les effets d'un risque majeur sur les enjeux, on parle de **vulnérabilité**.

### Définitions

**Aléa** : Manifestation d'un phénomène naturel ou technologique caractérisé par sa fréquence (décennale, centennale,..) et son intensité (hauteur et vitesse pour les crues, magnitude pour les séismes, surpression liée à une explosion,...).

**Enjeux** : Ce sont les personnes, les biens et le milieu naturel dans une aire géographique donnée.

**Vulnérabilité** : Il s'agit de la mesure des dommages de toutes sortes (humains, matériels,..) rapportés à l'intensité de l'aléa.

**Risque** : Combinaison d'enjeux soumis à un aléa.

Ce qui conduit à la formule :

$$\text{ALÉA} + \text{ENJEUX} = \text{RISQUE}$$

### Les risques pouvant affecter la commune d'Excideuil sont :

#### Risques météorologiques :

- Les **tempêtes** de 1999 et 2006, bien qu'à caractère national, ont ravagé l'espace communal.
- Les **orages** sont habituels et ont même laissé des traces dans le paysage urbanistique : le 21 mars 1934, vers 18h30, la foudre s'est abattue sur le clocher de l'église et le feu s'est alors déclaré. Le toit du clocher a dû être entièrement reconstruit.
- Un violent **orage de grêle**, le 3 août 2013, a affecté gravement la Commune.
- Les **risques grand froid, canicule**.

**Risques d'inondation** : située dans la vallée de la Loue, la Commune est exposée aux risques inondations en cas de crues de cette rivière et de ses affluents.

#### Risques mouvements de terrain.

#### Risques technologiques.

- **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**, la Commune peut aussi être exposée aux risques TMD, la partie urbaine étant longée par la déviation de la D N° 705 (itinéraire Vert, Périgueux-Limoges).
- **Risques industriels/ Risques nucléaires**.

#### Incendies de forêts et de bâtiments.

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La Commune d'Excideuil a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ce document a pour ambition de constituer un outil opérationnel propre à gérer un phénomène grave survenant sur le territoire d'Excideuil.

Le PCS est surtout basé sur la protection et la gestion des personnes sinistrées, à la différence des plans élaborés par l'Etat qui ont pour objectif le secours et la sauvegarde des personnes et des biens.

Le PCS viendra en soutien aux différents services de secours (pompiers, gendarmerie, police, SAMU) intervenant au cours d'un sinistre.

Le PCS est l'outil opérationnel du maire dans son rôle de Directeur des Opérations de Secours (DOS), qui doit apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés dans l'urgence. Il lui est donc nécessaire d'organiser l'intervention en prévoyant :

- les moyens d'évaluation des risques en période de crise
- l'alerte et l'information de la population
- la mise en œuvre des moyens de protection de la population, voire l'évacuation des zones à risques en prévoyant l'accueil, l'assistance, l'hébergement des populations déplacées
- les moyens matériels et l'organisation opérationnelle de la commune pendant l'événement
- les mesures permettant un retour à la normale une fois la crise terminée.

Très détaillé, le PCS est consultable en Mairie.

### L'alerte à Excideuil peut être donnée soit par :

- Sirène située dans le clocher de l'église et déclenchée par les sapeurs pompiers ;
- Mégaphone avec diffusion de message dans un périmètre restreint ou à partir d'une voiture ;
- Téléphone avec diffusion de message d'alerte vers une population identifiée ;
- Porte-à-porte pour la transmission d'ordre d'évacuation d'un périmètre restreint ;
- Réseau radio amateur de l'association ADRASEC en lien avec la Protection Civile de la Dordogne ;



## Les consignes générales de sécurité

**AVANT** : que faire avant le déclenchement d'un risque ?

**Prévoir les équipements minimum chez soi :**

- Radio portable avec piles neuves ;
- Lampe de poche ;
- Eau potable ;
- Papiers personnels ;
- Médicaments urgents ;
- Couvertures, vêtements de rechange ;
- Matériel de confinement (ruban adhésif, chiffons, ciseaux, ...)

**S'informer en mairie :**

- Des risques encourus
- Des consignes de sauvegarde ;
- Des systèmes d'alerte.

**PENDANT** : que faire lorsque le risque survient ?

- Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque ;
- S'informer : écouter la radio locale (les premières consignes seront données par France Bleu Périgord 91.7 FM qui les reçoit de la Préfecture) ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont pris en charge par leur enseignant) ;
- Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital pour ne pas saturer les lignes téléphoniques.

**APRES** : que faire lorsque le risque a cessé ?

- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités (Préfecture, Mairie, pompiers, police) ;
- Informer les autorités (18 ou 17) de tout danger observé ;
- Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées ;
- Se mettre à disposition des secours sur la base du volontariat pour aider au retour à la normale (nettoyage, soutien logistique, aide aux personnes ...)
- Evaluer les dégâts chez soi ainsi que les points dangereux et s'en éloigner.

## Les risques météorologiques

La commune d'Excideuil est concernée par les phénomènes météorologiques suivants :

- Tempête (vent violent)
- Orages
- Pluie inondation
- Canicule
- Grand froid
- Neige verglas

### L'alerte météo

La procédure «**Vigilance Météo**» de **Météo-France** a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h et les comportements individuels à respecter.

### Elle permet aussi :

- de donner aux autorités publiques, à l'échelon national et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce ;
- de fournir au préfet, aux maires et aux services opérationnels, les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise ;
- d'assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et de la population, en donnant à celle-ci les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

Lors d'une mise en **vigilance orange** ou **rouge**, *des bulletins de suivi* nationaux et régionaux sont élaborés, afin de couvrir le ou les phénomène(s) signalé(s). Ils contiennent quatre rubriques : la description de l'évènement, sa qualification, les conseils de comportement et la date et heure du prochain bulletin.

**En cas de vigilance orange** : les conseils comportementaux sont donnés dans les bulletins de suivi régionaux. Ces conseils sont repris voire adaptés par le préfet du département. Les services opérationnels et de soutien sont mis en pré-alerte par le préfet de zone ou de département.

**En cas de vigilance rouge** : les consignes de sécurité à l'intention du grand public sont données par le préfet de département sur la base des bulletins de suivis nationaux et régionaux. Les services opérationnels et de soutien se préparent (pré-positionnement des moyens), en collaboration avec le centre opérationnel de zone (COZ). Le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.



## FICHE REFLEXE RISQUE TEMPETE, ORAGE

<b>AVANT LA CRISE</b>	<p>Prévoir les équipements minimum ; Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ; Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ; Gagner un abri en dur ; Fermer portes et volets ; Rentrer les bêtes et le matériel ; Annuler les sorties en rivière ; Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.</p>
<b>PENDANT LA CRISE</b>	<p>Ne sortir en aucun cas et surtout pas en zone boisée ou en forêt ; S'informer du niveau d'alerte, des messages météo, des consignes des autorités ; Se déplacer le moins possible ; En voiture, rouler lentement ; Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ; Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence ; Ne pas monter sur les toitures ;</p>
<b>APRES LA CRISE</b>	<p>Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ; Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ; Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés ; Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées.</p>





## FICHE REFLEXE RISQUE GRAND FROID

<b>AVANT LA CRISE</b>	S'informer des prévisions météorologiques auprès des médias, sur internet ; Protéger vos canalisations d'eau contre le gel ; Prévoir des moyens d'éclairage et de chauffage de secours en cas de coupure d'électricité.
<b>PENDANT LA CRISE</b>	Pour sortir et vous déplacer, veiller à un habillement adéquat ; Porter la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes et ne sortez pas des enfants en bas âge ; Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide ; Ne pas surchauffer les logements et veiller à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et elle peut être mortelle ; Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol et surveillez vos canalisations d'eau.
<b>APRES LA CRISE</b>	Evaluer les dégâts et les dangers ; Vérifier vos canalisations d'eau après le dégel ; Faire attention aux câbles électriques tombés ; Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées.



## FICHE REFLEXE RISQUE CANICULE

<b>AVANT LA CRISE</b>	S'informer des prévisions météorologiques auprès des médias, sur internet ; Prévoir des bouteilles d'eau, brumisateurs et des ventilateurs.
<b>PENDANT LA CRISE</b>	Pendant la journée, fermer volets et fenêtres. Aérer la nuit ; Utiliser ventilateur et/ou climatiseur si vous en disposez. Sinon essayer de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinéma,..) trois heures par jour ; Mouiller votre corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou bains tièdes ; Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif ; Ne pas boire d'alcool ni de boisson trop sucrée ; Limiter les exercices physiques ; Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si ces symptômes s'ajoutent à des nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au SAMU <b>15</b> . Il vous indiquera ce que vous devez faire. Appeler les membres de votre famille au téléphone ; Demander l'aide de vos voisins ; Proposer de l'aide aux plus fragiles.
<b>APRES LA CRISE</b>	Limiter les exercices physiques pendant quelques jours afin de bien récupérer de la période de canicule ; Continuer à boire régulièrement.

## **Le risque inondation.**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

### **On distingue 3 types d'inondations :**

1. un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales
2. des crues torrentielles
3. un ruissellement en secteur urbain

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

1. l'intensité et la durée des précipitations
2. la surface et la pente du bassin versant
3. la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
4. la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

L'inondation peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

### **Quels sont les risques d'inondation pour Excideuil ?**

#### **Caractéristiques du bassin de crues :**

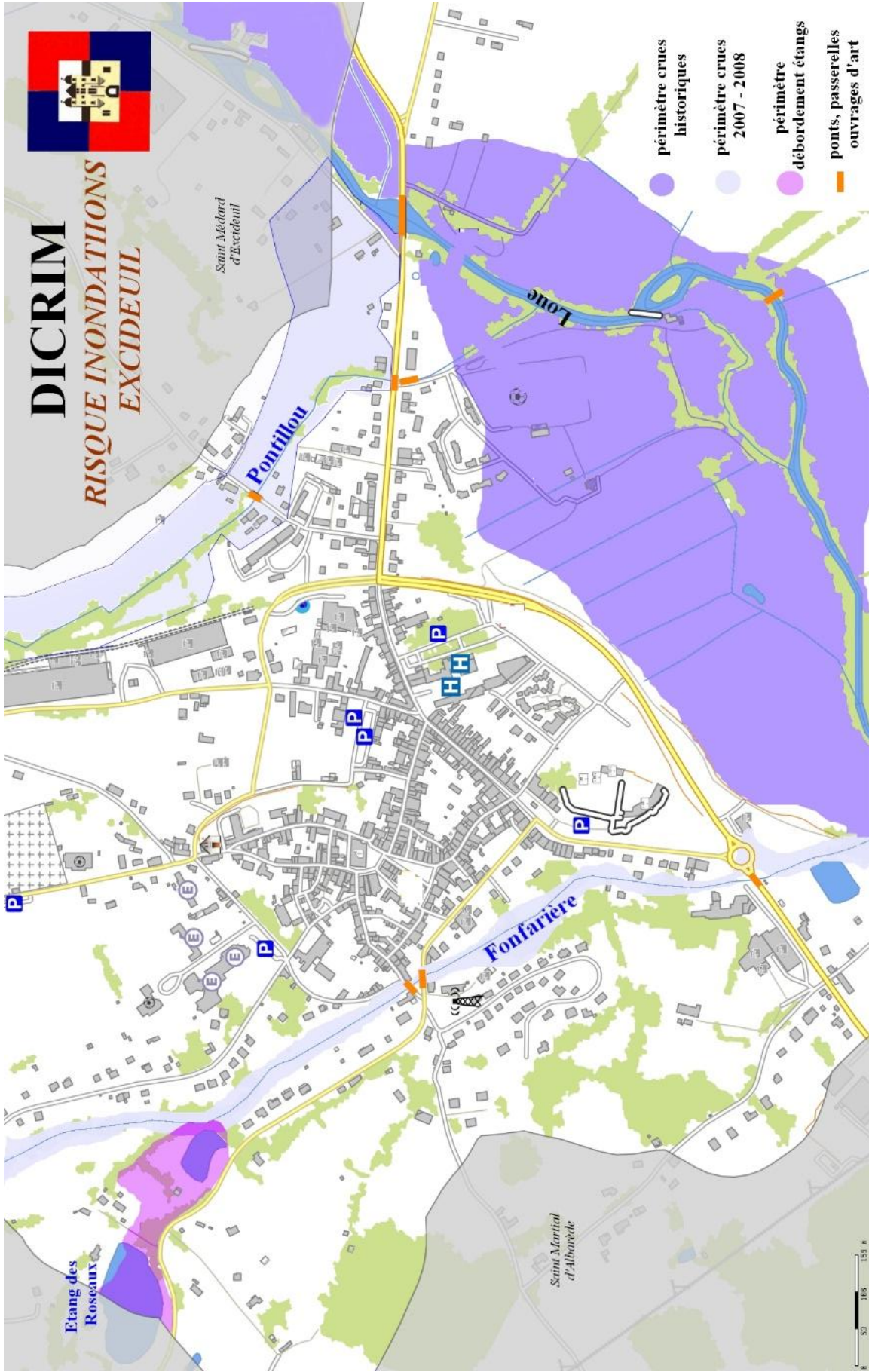
Sur la partie amont de ce bassin, des crues de retour centennal et même supérieur ont été connues sur ces dernières décennies avec notamment la crue de 1944 sur l'Isle comme sur l'ensemble des cours d'eau du département et celle de 1993 où, sur la rivière la Loue, les débits ont atteint une période de retour de plus de cent ans.

Les trois cours d'eau composant ce bassin sont dotés de stations hydrologiques permettant d'avoir une information exhaustive sur les événements rencontrés depuis plus de cent ans.

Enfin, sur le sous-bassin de la Loue, trois de ses affluents (le Ravillou, le Pontillou et le Fonfarière) ont subi une crue importante : Saint Germain des Près, Excideuil et Saint- Médard d'Excideuil suite à un orage violent en juin 2007 (54 mm en moins de deux heures enregistrés au pluviomètre de Cognac). Ce phénomène d'inondation par ruissellement a provoqué de nombreux dégâts.

A noter que :

1. le secteur en dessous de l'étang de l'Eyraudie a été classé non constructible.
2. le barrage de Rouffiac est classé par arrêté préfectoral de 2002 comme Intéressant la Sécurité Publique (ISP).



## **La surveillance et la prévision des phénomènes**

**La prévision des inondations** consiste en une surveillance continue des précipitations, du niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau et de l'état hydrique des sols.

**La vigilance météorologique.** Le centre météorologique de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance à 4 niveaux, reprise par les médias en cas de niveau orange ou rouge. Ces informations sont accessibles également sur le site Internet de Météo-France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

En cas de niveaux orange et rouge, un répondeur d'information météorologique (tel: 3250) est activé 24h/24h apportant un complément d'information pour une meilleure interprétation des niveaux de risques.

Il est cependant difficile de quantifier avec précision les précipitations et surtout de localiser le ou les bassins versants qui seront concernés.

### **La prévision des crues**

Le département est rattaché au service interdépartemental de prévision des crues de la Dordogne qui gère l'ensemble du bassin de la Dordogne découpé en 6 départements (Gironde, Dordogne, Lot, Corrèze, Charente Maritime et Charente).



## FICHE REFLEXE RISQUE INONDATION

<b>AVANT LA CRISE</b>	<p>S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux de refuges ;</p> <p>Commencer à anticiper certains gestes : placer hors d'eau les meubles, les objets précieux, les matières dangereuses et polluantes ;</p> <p>Prévoyez les équipements minimum : radio à piles, piles neuves, réserve d'eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...</p> <p>Un « plan familial de mise en sûreté » est consultable sur <a href="http://www.risquesmajeurs.fr/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms">http://www.risquesmajeurs.fr/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms</a></p>
<b>PENDANT LA CRISE</b>	<p>Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie, Internet) ;</p> <p>Fermer portes et fenêtres ;</p> <p>Utiliser des dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouches d'aération) ;</p> <p>Couper le gaz et l'électricité ;</p> <p>Monter dans les étages ou zone refuge ;</p> <p>Déplacer les objets de valeur et les produits polluants ;</p> <p>Eviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné) ;</p> <p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ;</p> <p>Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture) ;</p> <p>Ne pas téléphoner : libérer les lignes de secours.</p>
<b>APRES LA CRISE</b>	<p>Respecter les consignes ;</p> <p>Informers les autorités de tout danger ;</p> <p>Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;</p> <p>Au niveau des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aérer et désinfecter les pièces ;</li><li>• chauffer dès que possible ;</li><li>• Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;</li><li>• S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ;</li></ul> <p>Faire l'inventaire des dommages.</p>

## **Le risque mouvement de terrain.**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On différencie :

### *Les mouvements lents et continus*

1. Les tassements et les affaissements de sols.
2. Le retrait-gonflement des argiles.
3. Les glissements de terrain le long d'une pente.

### *Les mouvements rapides et discontinus*

4. Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
5. Les écroulements et les chutes de blocs.
6. Les coulées boueuses et torrentielles.

## **Situation d'Excideuil.**

Pour autant des glissements de terrain se sont déjà produits (rempart nord-ouest du château en 1990). Des glissements de blocs se sont aussi produits à l'entrée nord de la commune, en bordure de la route de Thiviers. Le quart Sud Est peut aussi être affecté par ses risques ainsi que les falaises bordières du karst de Saint-Martin (secteur des Roches Enchantées).

D'autre part toute la zone de Saint-Martin Sarconnat est un plateau karstique avec les risques afférents. La partie sud de la commune est implantée sur une zone karstique. Elle n'a pas de carrières souterraines mais des réseaux classiques karstiques, présentant les risques habituels de ce type de formation géologique.



## FICHE REFLEXE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

<b>AVANT LA CRISE</b>	S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde; Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée ou des cavités souterraines sans en avoir été autorisé.
<b>PENDANT LA CRISE</b>	Fuir latéralement (sur le côté inverse), ne pas revenir sur ses pas ; Gagner au plus vite un point haut ; Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
<b>APRES LA CRISE</b>	Evaluer les dégâts et les dangers ; Informers les autorités ; Se mettre à la disposition des secours.

A  
R  
E  
T  
E  
N  
I  
R



Fuyez immédiatement



Protégez-vous dans un endroit  
sécurisé



## **Le risque industriel.**

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

### **Comment se manifeste-t-il ?**

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

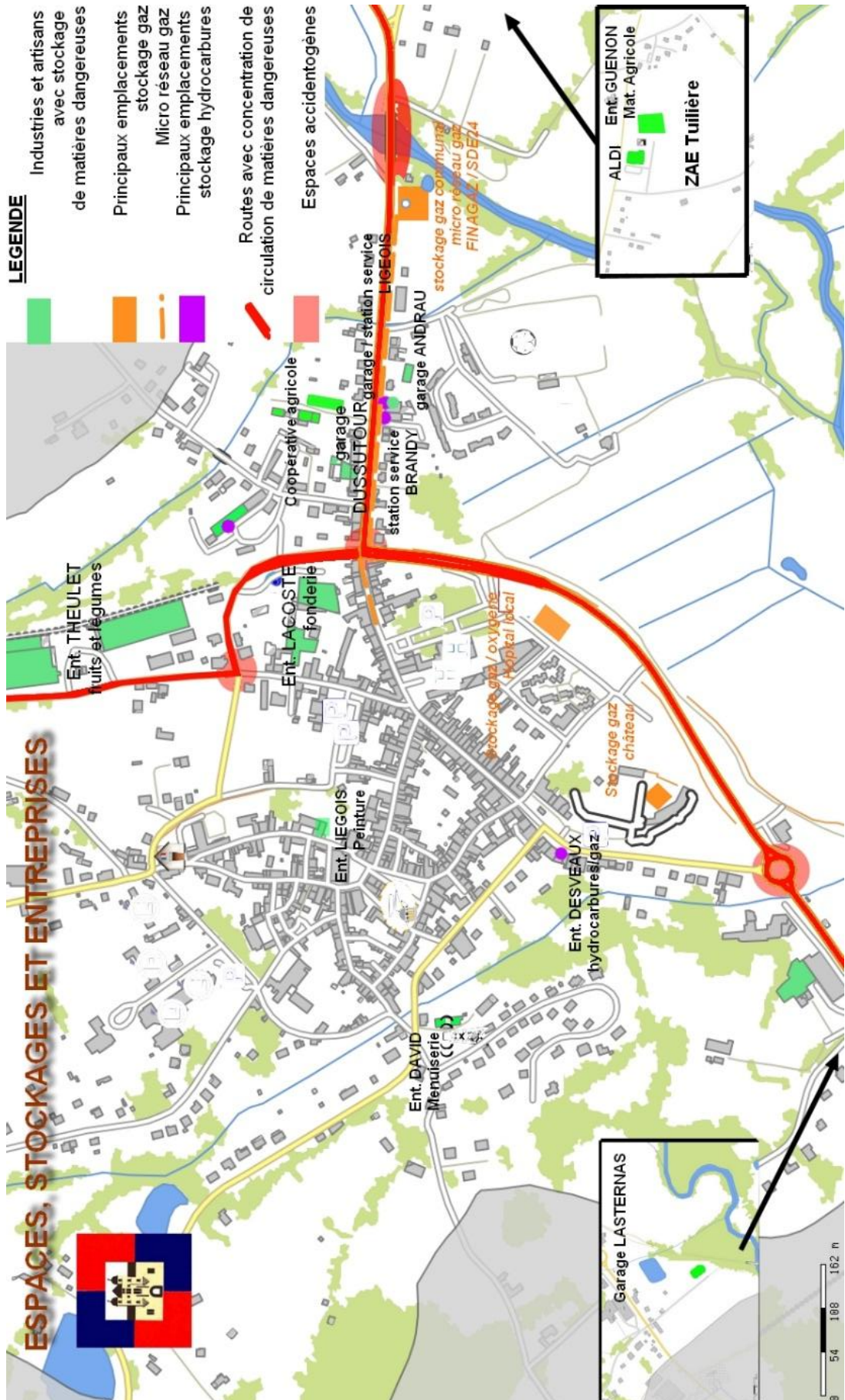
*Les effets thermiques* sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;

*Les effets mécaniques* sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, etc.) ;

*Les effets toxiques* résultent de l'inhalation, d'un contact cutané ou oculaire d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

### **Situation d'Excideuil :**

**Il n'existe pas d'installation classée « Seveso ». Les risques industriels peuvent néanmoins se présenter avec la fonderie Lacoste (Ets Lacoste et fils. 12 avenue Pasteur) et la Société Civile agricole du Theulet, 6 rue du 19 mars.**



## **Le risque nucléaire.**

Consignes du ministère de l'Intérieur en cas d'accident nucléaire majeur si danger soudain et imminent.

### **L'alerte.**

Elle est donnée par la sirène qui émet un signal composé de 3 séquences sonores de 1 minute 41 secondes avec un silence de 5 secondes entre chacune des séquences. Chaque séquence de 1 minute 45 secondes, comprend 5 modulations (hautes et basses). La fin de l'alerte est signalée par un signal sonore continu de 30 secondes. L'alerte sonore peut être relayée par un haut-parleur fixé sur une voiture.

### **Premiers gestes à effectuer dès avoir entendu le signal sonore d'alerte.**

1. Si vous êtes à l'extérieur, rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous abriter,
2. Si vous êtes chez vous ou au travail, ne sortez pas. Eteignez la climatisation, le chauffage, la ventilation. Fermez portes et fenêtres. Ecoutez la radio : Radio France, locales, France bleue. Regardez la télévision : chaînes d'information continues.

### **Ne pas faire :**

1. Rester dans son véhicule
2. Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargeront de leur sécurité).
3. Téléphoner (les réseaux doivent rester libres pour les secours)
4. Rester près des vitres
5. Ouvrir la fenêtre par curiosité
6. Allumer une flamme
7. Fumer
8. Quitter un lieu abrité sans consigne des autorités

### **Objets de première nécessité à posséder chez soi.**

Radio à piles  
Lampe de poche  
Réserve d'eau potable en bouteilles  
Couvertures  
Ruban adhésif pour obstruer les ouvertures non étanches  
Chiffons pour boucher les aérations  
Trousse de premiers soins et médicaments considérés comme indispensables.

### **Comprimés d'iode.**

Ils concernent la population qui réside dans un rayon de 10 km autour de la centrale. Seul le Préfet donne les consignes aux habitants d'ingérer ces comprimés. Pour faire face à un risque d'exposition plus large de 10 km, chaque préfet dispose d'un stock de comprimés à distribuer qui sont entreposés par le service des Armées.

## Le risque de transport de matières dangereuses.

### Le risque à Excideuil :

Il se concentre essentiellement sur la déviation de la RD 705.

### Qu'est-ce que le risque de transport de marchandises dangereuses.

Le risque de transport de marchandises dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

### Comment se manifeste-t-il ?

On peut observer quatre types d'effets, qui peuvent être associés :

**L'incendie** qui peut être provoqué par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle ou l'inflammation accidentelle d'une fuite. 60% des accidents TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.

**L'explosion** qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par réchauffement d'une cuve ou par le mélange de plusieurs produits (réaction chimique). L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

**Un dégagement de nuage toxique** qui peut être dû à une fuite de produit toxique ou à la combustion d'un produit, même non toxique, qui se propage à distance du lieu accidenté. En se propageant dans l'air, l'eau et /ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration de produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

**La pollution de l'atmosphère, de l'eau ou du sol**, qui a pour origine les mêmes causes que le nuage toxique.



## FICHE REFLEXE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

<b>AVANT LA CRISE</b>	Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes.
<b>PENDANT LA CRISE</b>	<p><b>Si vous êtes témoin de l'accident :</b> Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (<b>18</b>), police ou gendarmerie (<b>17</b>), numéro international (<b>112</b>), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, <b>le code de danger, le code matière du produit et la nature du sinistre(1)</b> ; S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. S'éloigner ; Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement) ; Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.</p> <p><b>Pendant l'intervention :</b> Se confiner dans un bâtiment ; Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...) ; Arrêter la ventilation ; S'éloigner des portes et fenêtres ; Ne pas fumer ; Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ; Ne pas téléphoner ;</p>
<b>APRES LA CRISE</b>	Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.

(1) Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transport : camion, wagon SNCF, container. En fonction des quantités transportées, le véhicule doit être signalé soit par des plaques oranges réfléchissantes placées à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés du moyen de transport considéré, soit par une plaque orange réfléchissante indiquant le code matière et le code danger. Cela permet de connaître rapidement les principaux dangers présentés par la matière transportée. Si la quantité transportée est telle que le transporteur doit faire apparaître sur son véhicule le code matière et le code danger de la marchandise transportée, il doit alors apposer également les pictogrammes des principaux dangers.

## Le risque incendie (forêt, bâtiment)

**Tout le territoire départemental est concerné par le risque d'incendie de forêt.**

**En ce qui concerne la commune :** la zone sud du territoire communal est boisée, à partir des bords de la Loue à l'Ouest et des falaises de Sarconnat-Saint-Martin vers l'Est.

### Qu'est-ce qu'un feu de forêt

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. 95% des feux sont d'origine anthropique, la seule cause naturelle en Dordogne est la foudre. L'inflammabilité des végétaux est directement liée à leur capacité à distiller des vapeurs combustibles.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance,
- **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie
- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

### Comment se manifeste-t-il ?

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.

**Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible ;

**Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes.

**Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur

vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

Les feux généralisés intéressent toutes les strates et peuvent même générer des phénomènes d'inflammation de gaz combustibles à l'avant du front de feu.

## **Le risque incendie de bâtiment.**

### **Qu'est-ce qu'un incendie de bâtiment ?**

L'aléa incendie peut être soit naturel dans le cas d'un incendie de forêt qui va attaquer un bâtiment, ou encore de la foudre qui tombera sur le bâtiment et enflammera la toiture par exemple. Plus généralement, il s'agit d'un aléa technologique, déclenché par une défaillance d'un système interne, à savoir un arc électrique par exemple, la surchauffe d'un appareil, etc.

1 incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse. C'est la deuxième cause en France de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans par accident domestique. 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit. L'intoxication par la fumée est chez les victimes d'incendie, la 1ère cause de décès.

### **Comment se manifeste-t-il ?**

L'incendie est une combustion qui se développe sans contrôle dans le temps ni dans l'espace. La combustion est une réaction chimique d'oxydation d'un combustible par un comburant, nécessitant une source d'énergie pour être initiée. La propagation du feu peut se présenter sous trois formes : conduction, convection, rayonnement.

**Déroulement d'un incendie.** Un incendie se développe en plusieurs phases au cours desquelles la température des gaz sous plafond va s'élever. En fonction de la puissance du foyer initial, de son environnement, il va s'étendre plus ou moins et finalement décliner. Il se déroule selon quatre phases : éclosion, croissance, combustion, déclin.

**Les causes de départ de feu.** De nombreuses causes peuvent être à l'origine de la naissance d'un incendie. La plupart du temps, il s'agit de défauts de type court-circuit.

Les sources d'inflammation sont de natures variées : électrique (étincelles, échauffement...), électrostatique (décharges par étincelles, ...), mécanique (étincelles, échauffement...), climatique (foudre, soleil..), chimique (réactions exothermiques, auto-échauffement, emballement de réaction...), bactériologique, cigarettes.

## Le risque incendie bâtiment à Excideuil.

Les 552 hectares de l'espace communal sont occupés par un ensemble de bâtiments constituant une agglomération d'environ 100 hectares.

L'espace communal restant, non exempté de ce genre de risque, est occupé par des espaces à vocation agricoles ou naturels, comprend des hameaux (Saint-Martin, Sarconnat) voire de l'habitat isolé (Brétignéras).

Le risque est concentré sur la partie urbaine qui comprend un lacs de rues densément urbanisées se répartissant en bâtiments d'habitations et établissements recevant du public (ERP). Le tout est souvent étroitement imbriqué.




Il arrive que les charpentes soient communes.

Cette zone présente un risque d'embrasement généralisé.

**L'alerte :** est reçue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS24).

**Le « 18 » :** En Dordogne, le Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) répond 24h/24 à tous les appels de tous les habitants du département. L'opérateur déclenche ensuite les moyens de secours les plus adaptés à la situation décrite. Ceux-ci seront le plus proche du lieu du sinistre et en priorité les moyens du centre de secours qui couvre votre commune. Si ceux-ci sont déjà en opération, sont déclenchés les moyens du centre de secours le plus proche du lieu du sinistre et disponible.

**La prévention : les détecteurs de fumée.** Le propriétaire d'un logement doit avoir installé un détecteur de fumée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les logements concernés sont tous les locaux à usage d'habitation qu'il s'agisse de résidence principale ou secondaire, d'immeubles collectifs ou de maisons particulières, d'un usage exclusif ou partiel, que le logement soit vide ou occupé par le propriétaire ou un locataire. Selon la loi, un seul détecteur de fumée est obligatoire par logement sauf dans les logements à plusieurs niveaux (duplex, maison) où il en faut un par étage.

<b>A RETENIR</b>					
	Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt	Ouvrez le portail de votre terrain	Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur	Enfermez-vous dans un bâtiment	Fermez les volets





## FICHE REFLEXE RISQUE INCENDIE

<b>AVANT LA CRISE</b>	Repérer les chemins d'évacuation, les abris ; Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ; Débroussailler autour de la maison ; Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.
<b>PENDANT LA CRISE</b>	<b>Si l'on est témoin d'un départ de feu :</b> Informez les pompiers <b>18</b> ; Si possible attaquez le feu ; Recherchez un abri en fuyant dos au feu ; Respirez à travers un linge humide ; Ne pas sortir de voiture.  <b>Dans un bâtiment :</b> Ouvrir le portail du terrain ; Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ; Fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; Occulter les aérations avec des linges humides ; Rentrer les tuyaux d'arrosage.
<b>APRES LA CRISE</b>	Éteindre les foyers résiduels



## Pour en savoir plus

Mairie d'Excideuil  
Place Célérier  
24160 Excideuil  
www.excideuil.fr  
05 53 55 31 05

Météo-France 08 92 68 02 49

### Sur Internet :

<http://www.dordogne.gouv.fr/>

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

<http://www.meteofrance.com/accueil>

carte vigilance <http://vigilance.meteofrance.com/>

<http://social-sante.gouv.fr/>

Le risque de mouvements de terrain : <http://www.risquesmajeurs.fr/>

Ma commune face au risque : <http://macommune.prim.net/>

Base de données sur les mouvements de terrain :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/>

Base de données sur les cavités souterraines :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/>

Base de données sur le retrait-gonflement des argiles :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles/#/>

### **Numéro utiles**

**Pompiers : 18 ou 112**

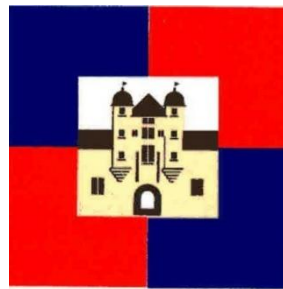
**SAMU : 15**

**Police nationale : 17**

**Aide personne en difficulté : 115**



**Document  
d'Information  
Communal  
sur les  
Risques  
Majeurs  
(DICRIM)**



**Excideuil**

Mairie d'Excideuil

Place Célérier

24160 Excideuil

05 53 55 31 05

[www.excideuil.fr](http://www.excideuil.fr)